

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3433**

commune (s) : Bron

objet : Quartier du Terrailon - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à la Commune de Bron, aux syndicats des copropriétés privées, à Alliade habitat et à l'association Cobra - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3433**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terrailon - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à la Commune de Bron, aux syndicats des copropriétés privées, à Alliage habitat et à l'association Cobra - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Bron du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de GSUP.

Les objectifs prioritaires, inscrits dans la convention-cadre de GSUP du quartier Terrailon à Bron, sont les suivants :

- le traitement des questions d'entretien des espaces extérieurs publics et de leurs aménagements,
- le suivi et le renforcement de la propreté, de l'entretien et de la sécurisation des espaces extérieurs et des parties communes dégradées des résidences privées,
- le travail de proximité et de médiation avec les habitants et la sensibilisation à leur espace de vie.

Les actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2012 répondent pleinement à ces objectifs. Le coût global du programme d'actions GSUP 2012 est estimé à 483 866 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon de 123 295 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2012, détaillant le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est annexé au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) du quartier Terrailon de la Commune de Bron, pour l'année 2012,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 123 295 € répartis comme suit :

- 2 025 € au profit de la régie Molière (syndic de la copropriété Le Catalpa),
- 11 958 € au profit de la régie Molière (syndic de la copropriété Plein Sud),
- 37 947 € au profit de la régie Gambetta,
- 19 246 € au profit de la régie Delastre et Associés,
- 4 000 € au profit de d'Alliade habitat,
- 18 000 € au profit de l'association Cobra,
- 2 025 € au profit de l'Agence centrale,
- 28 094 € au profit de la Commune de Bron,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Bron, les syndicats des copropriétés privées, Alliade habitat et l'association Cobra définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - comptes 6574, 65738 et 657 341 - fonction 824 - opération n° 0P17O1970.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.